

Article 1 - Organisateur

Le Cross du COCAA est organisé par le CLUB OLYMPIQUE CHAMPAGNE ARGONNE ATHLETISME.

En tant qu'organisateur, le COCAA et ses préposés sont couverts par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès d'AXA à Châlons en Champagne.

Article 2 - Épreuves

Liste des épreuves :

Le détail des épreuves est fourni sur nos pages internet : <https://www.cocaa-chalons-athle.fr/cross-du-cocaa>

10 h 00	TRAIL DECOUVERTE	1 moyenne + 4 grandes boucles	11 500 m
12 h 00	ECOLE ATHLE Filles et Garçons	Animation.	620 m
12 h 10	POUSSINES ET POUSSINS	1 Moyenne boucle	1 540 m
12 h 10	BENJAMINES	1 Moyenne boucle + 1 Petite boucle	2 160 m
12 h 30	BENJAMINS	1 grande boucle	2 570 m
12 h 30	MINIMES filles		
12 h 55	MINIMES garçons	2 Moyennes boucles	3 010 m
12 h 55	CADETTES		
13 h 15	CADETS	1 moyenne + 1 grande boucle	4 040 m
13 h 15	JUNIORS FEMMES		
13 h 45	JUNIORS HOMMES	1 petite + 2 Grandes boucles	5 690 m
13 h 45	ESM FEMMES		
14 h 10	ESM HOMMES	1 Moyenne boucle + 3 Grandes boucles	9 040 m

Départs et arrivées :

Sur le site de la maison de la chasse et de la nature du Mont Choisy - route de Sézanne - Châlons en Champagne.

Article 3 - Modalités d'inscription

Les inscriptions en ligne ou papier s'effectuent sur notre page internet.

Age requis

Les catégories et âges pour chaque course sont indiqués sur notre page.

Certificat médical (Article L. 231-3 du Code du Sport)

Coureurs licenciés : Fournir la photocopie de la licence de l'année en cours.

- pour les adhérents Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les titulaires d'une licence Athlé Compétition / Athlé Entreprise / Athlé Running ou d'un Pass'Running
- pour les titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon
- pour les autres licenciés : présentation d'une licence sportive faisant apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition

Coureurs non licenciés :

Fourniture d'un certificat médical (ou photocopie) de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.

Assurances :

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres engagés de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les engagés participent sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou autre problème durant la course.

Chronométrage électronique :

Un chronométrage par puce électronique est effectué pour les participants. La puce électronique, fournie aux coureurs, est obligatoire pour être classé.

Article 4 - Modalités d'organisation des épreuves

Conditions de participation aux courses :

Toutes les courses sont ouvertes à tout participant selon sa catégorie d'âge (licencié ou non).

Dossard :

Le dossard est à porter sur la poitrine et doit être entièrement lisible (y compris les logos publicitaires) sur la globalité du parcours.

Récompenses des différentes épreuves : pas de cumul de primes

- Ecole d'athlé et poussins : médaille à tous les participants
- Benjamins - minimes - Cadets - Juniors : bons d'achats INTERSPORT :
 - * 30 € au 1^{er} homme et femme
 - * 20 € au 2^{ème} homme et femme
 - * 10 € au 3^{ème} homme et femme

- Espoir : 1^{er} homme : 1 bouteille 1^{ère} femme : 1 bouteille + un bouquet
- Seniors à Masters (scratch) : récompenses en bouteilles de champagne

4 au 1 ^{er} homme et femme	3 au 2 ^{ème} homme et femme
2 au 3 ^{ème} homme et femme	1 au 4 ^{ème} homme et femme
1 au 5 ^{ème} homme et femme	

Assistance Médicale :

Une assistance médicale est organisée sur le parcours et à l'arrivée par la Protection Civile.

Sécurité sur le parcours :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par l'Organisateur via ses « signaleurs ». Les « signaleurs » pour votre sécurité veilleront au respect de ces règles. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits.

Jury officiel :

Disposant des qualifications requises par la FFA, les juges habilités par l'Organisateur veilleront au bon déroulement des épreuves. Le pouvoir de décision du juge-arbitre est sans appel.

Article 5 - Droit à l'image

Par sa participation au cross du cross du COCAA, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Article 6 - Acceptation expresse

Le fait de s'inscrire à cette épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Châlons en Champagne,

Le _____

Signature de l'athlète